Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20261005-CM20260701D8-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, maire

Date de convocation : 26 juin 2026

PRÉSENTS : MM./MMES Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laure LIZANO, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Anthony MOUSSARD, Brigitte JOUANNO, Aurélie REJAULT, Guillaume TANGUY

Numéro :
CM20260701D8

EXCUSÉS :
Jean-Michel HUET donne procuration à Mme Laure LIZANO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane ROUAULT

Objet : Lotissement « Les Guérets » - travaux et définition du prix des lots
Le conseil municipal prend connaissance des offres reçues concernant le lotissement.
Pour rappel, par délibération du 16 septembre 2025, les devis concernant l'aménagement du lotissement avaient été approuvés, à savoir :

- Phase A - L'étude de faisabilité (Cabinet CEA de Guénin (56)) : 5 180,00 € HT soit 6 216,00 € TTC
- Mission Foncière – 22 000,00 € HT
- Mission maîtrise d'œuvre : 6,40 % du montant des travaux HT

Le 28 février dernier, un appel d'offres à été lancé concernant les travaux d'aménagement VRD. Ce marché est composé de deux lots :
- lot 1 : Voirie et espaces verts : 7 offres ont été réceptionnées. Les travaux étaient estimés à 197 410 €. Après études des offres, il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de la société COLAS qui s'élève à 158 885,40 € HT.
- lot 2 : Réseaux EU – EP : 8 offres ont été réceptionnées. Les travaux étaient estimés à 110 045,00 € HT. Après études des offres, il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de la société SPTP qui s'élève à 74 705 € HT.

Le coût total de la création du lotissement est estimé à 475 620 €.

Concernant le prix des lots, après avoir étudiés l'ensemble des dépenses nécessaires à l'aménagement, il est proposé de vendre les terrains au prix de :
- 65,00 €/m² pour les primo-accédants
- 72,00 €/m² pour les non primo-accédants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 14	**- VOTANTS : 15**	
- Abstentions : 1	**- Suffrages exprimés : 14**	**- Majorité absolue : 8**
- POUR : 14	**- CONTRE : 0**	

Le Conseil municipal :
- **APPROUVE la proposition de la société COLAS pour un montant de 158 885,40 € HT relatif au lot n° 1 - Voirie et espaces verts ;**
- **APPROUVE la proposition de la société SPTP pour un montant de 74 705,00 € HT relatif au lot n° 2 – Réseau EU – EP**
- **APPROUVE les prix du m², à savoir 65€/m² pour les primo-accédants et 72€/m² pour les non primo-accédants ;**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer les documents nécessaires à l'avancement de ce dossier**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Thérèse MAINGUY

MAIRIE DE GUILLAC
56 (Morbihan)